

UFR INSTITUT DU DROIT DE LA PAIX ET DU DEVELOPPEMENT
UNIVERSITE NICE-SOPHIA ANTIPOLIS
CENTRE D'ETUDES DU DROIT DES ORGANISATIONS EUROPEENNES
(CEDORE)



**LA GESTION
DES FRONTIERES EXTERIEURES
DE L'UNION EUROPEENNE**

Défis et perspectives
en matière de sécurité
et de sûreté

sous la direction de Jean-Christophe Martin

Colloque de Nice 4-5 novembre 2010

EDITIONS A. PEDONE - 13 RUE SOUFFLOT - 75005 PARIS

AVANT-PROPOS

Le présent ouvrage retranscrit et prolonge les travaux conduits dans le cadre du colloque qui s'est tenu à Nice, les 4 et 5 novembre 2010, sur « La gestion des frontières extérieures de l'Union européenne : défis et perspectives en matière de sécurité et de sûreté ».

Ce colloque a été organisé, avec le soutien de l'Union européenne dans le cadre du Programme Jean Monnet, par l'Institut du Droit de la Paix et du Développement (UFR de droit international et européen de l'Université Nice-Sophia Antipolis) et son Centre d'Etudes du Droit des Organisations Européennes (CEDORE). Il s'inscrit à cet égard dans un axe de recherche actuellement développé au sein de l'Institut et s'articule avec d'autres projets de recherche qui y ont été récemment conduits. Il se veut en particulier complémentaire du colloque organisé par Anne-Sophie Millet-Devalle les 17 et 18 juin 2010 sur « L'Union européenne et la protection des migrants et des réfugiés », dont les actes ont été publiés en décembre 2010 aux éditions Pedone. Ainsi, la question essentielle de la protection des migrants ayant été traitée – prioritairement, comme pour marquer la nécessité d'un rééquilibrage face à la prédominance donnée aux considérations sécuritaires – dans cet autre volume, elle ne reçoit pas ici une place distincte. Si aucune contribution ne lui a été consacrée, plusieurs l'abordent néanmoins.

Le colloque dont les actes sont ici retranscrits porte sur un sujet dont la pertinence et l'acuité ont été tout récemment illustrées par la décision du Danemark au début de juillet 2011, à quelques jours de la finalisation de l'ouvrage, de rétablir un contrôle permanent à ses frontières avec l'Allemagne et la Suède ; après que plusieurs Etats membres de l'Union européenne aient déjà poussé, en juin 2011, la Commission à se pencher sur la question du rétablissement ponctuel des contrôles en cas de pression migratoire « forte et inattendue », qui a également été discutée au Conseil européen du 24 juin... La forte actualité du sujet avait déjà pu être mesurée lors du colloque, qui s'est tenu la semaine du tout premier déploiement de gardes-frontières dans le cadre de l'Union européenne, la Grèce ayant en effet demandé à l'Union de déployer une Equipe d'intervention rapide aux frontières (« RABIT ») pour renforcer le contrôle et la surveillance aux frontières extérieures la séparant de la Turquie...

Ainsi au cœur des préoccupations et travaux actuels de l'Union européenne, la gestion des frontières extérieures est une priorité de celle-ci ; elle constitue, depuis le programme de Tampere d'octobre 1999, l'un des éléments majeurs de l'évolution progressive de l'Union européenne vers un espace de liberté, de sécurité et de justice. La mise en œuvre d'un « système intégré de gestion des frontières extérieures » est d'ailleurs un objectif désormais inscrit, depuis

JEAN-CHRISTOPHE MARTIN

le Traité de Lisbonne, dans le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Aussi, la définition progressive, en vertu du processus de gestion intégrée, d'une stratégie globale des frontières extérieures de l'Union, marquant une évolution conceptuelle qu'il convenait de saisir, a conduit à définir de manière large la thématique du colloque. Sont ainsi couverts, dans une vue d'ensemble, les enjeux posés en matière de sécurité et de sûreté par le franchissement des frontières extérieures de l'Union tant par les personnes que par les marchandises.

Sans chercher pour autant à présenter - tant s'en faut - un état des lieux complet du sujet vaste et multidimensionnel de la gestion des frontières extérieures de l'Union, dont plusieurs aspects ont par ailleurs fait déjà l'objet d'analyses importantes, les travaux ont été organisés en trois séances, qui donnent au présent ouvrage sa structure : la première séance porte sur le franchissement des frontières extérieures par les marchandises ; la deuxième sur le franchissement par les personnes ; la troisième sur la coopération de l'Union européenne avec des Etats tiers en matière de gestion des frontières. Dans chacune de ces trois séances, le colloque a donné lieu à des travaux – rapports et débats consécutifs – de grande qualité, dont le présent ouvrage présente le résultat, et je tiens à remercier chaleureusement les contributeurs pour leur participation au colloque et à ses actes.

Mes remerciements iront également à Josiane Auvret-Finck, directrice du CEDORE, pour son appui, ainsi qu'aux membres de l'équipe administrative de l'IDPD (Nicole Cammareri, Ketty Harrous et Virginie Moro-Garcia), qui ont contribué efficacement à la réalisation des différentes phases du projet. J'adresse enfin mes remerciements à Alix Rancurel, Docteur en droit de l'IDPD, pour le travail considérable accompli aux fins de la publication du présent ouvrage.

Nice, le 20 juillet 2011

Jean-Christophe MARTIN

TABLE DES MATIERES

Avant-Propos <i>Jean-Christophe Martin</i>	3
Sigles et abréviations	5

RAPPORT INTRODUCTIF

Quelle gestion pour quelles frontières ? <i>Jean-Christophe Martin</i>	9
---	---

PREMIERE PARTIE

LE FRANCHISSEMENT PAR LES MARCHANDISES

Introduction de la Première partie <i>Nicole Fontaine</i>	39
Le contrôle des importations de marchandises et l'impératif de sécurité et de sûreté <i>Estelle Brosset</i>	41
Le contrôle des exportations d'armement et de biens et technologies à double usage <i>Anne-Sophie Millet-Devalle</i>	77

DEUXIEME PARTIE

LE FRANCHISSEMENT PAR LES PERSONNES

Introduction de la Deuxième partie <i>Ahmed Mahiou</i>	103
La politique européenne d'immigration au prisme du réel <i>Rostane Mehdi</i>	107
La surveillance des frontières : efficacité et limites du projet « <i>smart border</i> » européen <i>Denis Duez</i>	145
La dimension financière du contrôle et de la surveillance des frontières extérieures : le Fonds européen pour les frontières extérieures <i>Adrien Schifano</i>	165
La dimension pénale de la lutte contre l'immigration clandestine dans l'Union <i>Marc Dalloz</i>	181

TABLE DES MATIERES

TROISIEME PARTIE
GESTION DES FRONTIERES EXTERIEURES
ET COOPERATION INTERNATIONALE

Introduction de la Troisième partie	
<i>Louis Balmond</i>	205
La coopération frontalière avec les Etats tiers voisins	
<i>Claudio Matera</i>	209
La coopération UE - Amérique du Nord	
<i>Josiane Auvret-Finck</i>	229
L'externalisation du contrôle aux frontières extérieures	
<i>Sophie Perez</i>	261

CONCLUSIONS GENERALES

La gestion intégrée par l'Union de ses frontières extérieures et de leurs enjeux sécuritaires... ou l'art de surmonter les paradoxes	
<i>Catherine Schneider</i>	281
Table des matières	299